

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
MAIRIE DE GOURIN

**ARRETE N°2023-05-31-1 REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT PLACE STENFORT, PLACE
AUX PRINCES, RUE BRIZEUX DURANT LES TRAVAUX DE MARQUAGE AU SOL**

Le Maire de la commune de GOURIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2 ;

Vu la Loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi N° 82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la Loi N° 89-413 du 22 Juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-2 et R 411-21-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 (8è partie) ;

Vu la demande effectuée par l'entreprise « SÜR, 1 Rue des chaumières, 56400 PLOUGOUMELLEN », en vue d'effectuer des travaux de marquage au sol sur les parkings de la Place Stenfort à compter du 6 Juin 2023 ;

Considérant que pour des raisons de sécurité, il convient d'interdire temporairement le stationnement sur la Place Stenfort, Place aux Princes et Rue Brizeux le 6 Juin 2023, durant les travaux de marquage au sol.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit temporairement à tous les véhicules sur la zone bleue de la Place Stenfort, la Place aux Princes et Rue Brizeux, durant les travaux de marquage au sol à compter du 6 Juin 2023.

Article 2 : La signalisation adéquate et conforme sera mise en place par l'entreprise utilisatrice.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément à la législation en vigueur

Article 4 : Monsieur Le Maire de Gourin, Monsieur le commandant de Brigade de Gendarmerie de GOURIN, Monsieur le Policier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Gourin, le 31 Mai 2023

Le Maire,


Hervé LE FLOC'H

